

Archives départementales

de Seine-et-Marne

SALLE DE LECTURE

CONDITION PARTICULIÈRES EN SALLE LIÉE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19



En se rendant en salle de lecture, l'utilisateur s'engage à respecter les dispositions suivantes dont nous vous remercions de prendre connaissance au préalable. Le non-respect de ces consignes entraînera l'exclusion de la salle de lecture.

 Créé le: 12/02/2021

- Le **port du masque est obligatoire** (non fourni par les Archives).
- Chaque lecteur doit déposer ses affaires au vestiaire puis se laver les mains avec de l'eau et du savon dans les sanitaires avant d'entrer en salle de lecture.
- Chaque lecteur doit également se munir de son propre crayon à papier. Il est demandé aux lecteurs de respecter scrupuleusement les mesures de distanciation sociale mises en place ; les travaux de groupe sont proscrits.
- Sur place, les réservations de documents ne s'effectuent pas depuis les postes prévus à cet effet mais auprès du personnel en banque.
- Les lecteurs ont interdiction de venir en salle avec des pochettes et autres contenants : ne seront autorisées que les feuilles volantes (format inférieur ou égal au A4, 10 maximum) et/ou un petit carnet (format inférieur ou égal à 10 cm x 15 cm).
- Des consignes particulières sont appliquées dans la salle des microfilms et celle des inventaires. Les documents ne pourront être prolongés pour une autre séance de travail : toutes les cotes demandées sont réintégrées en fin de journée.
- Chaque lecteur est prié de veiller à avoir une bonne hygiène des mains en allant se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon.
- Les autres règles de consultation en vigueur dans le règlement intérieur demeurent inchangées.